

# LES DROITS HUMAINS : UNE FICTION DE L'ÉGALITÉ ?

Bernard HOURS

« La conversion de toute chose en marchandise monnayable rend ce venin de l'inégalité encore plus toxique. »

Michael SANDELL,  
*Le Monde diplomatique*, octobre 2015

« Comment fonder l'inégalité en justice ? » Cette question formulée par Nathalie Heinich (2005 : 348) résume la problématique de l'égalité. Dans son préambule, la Déclaration d'indépendance américaine de 1776 affirme le droit légal de chacun à la poursuite du bonheur. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, dans son article 1, énonce que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Comme l'écrit Thomas Piketty (2014 : 76) : « jusqu'où doit aller l'égalité des droits ? »

L'égalité semble se présenter comme une nécessité morale dont la démocratie politique serait l'instrument essentiel. Les inégalités seraient quant à elles le simple résultat des rapports sociaux, des capacités de chacun, qui s'avèrent objectivement inégales. C'est toute la mission du politique de concilier, d'articuler ce binôme essentiel que, pour l'heure, les États sont en charge de gérer, au risque d'être renversés, délégitimés. On sait que les régimes socialistes au XX<sup>e</sup> siècle ont produit du bien-être pour leurs populations en même temps qu'ont systématiquement émergé des nomenklaturas, des castes bureaucratiques, jouissant de privilèges dignes des noblesses passées. En Chine, les enfants des dignitaires historiques du parti sont désignés sous l'appellation de « princes rouges », comme si les mérites étaient devenus héréditaires, le pouvoir ayant engendré des fortunes dont certaines sont désormais exposées à la lutte contre la corruption. Blanchir ou

nettoyer le marché économique et financier est devenu aujourd'hui une nécessité politique, dans toutes les sociétés, toutes exposées à une montée des inégalités qui est un phénomène global du capitalisme global.

Dans une première partie, j'analyserai la globalisation contemporaine des inégalités et la division du monde, non plus entre pays riches – le Nord – et pays pauvres – le Sud – (Hours, Selim 2007) mais entre riches, solvables et consommateurs des biens et services offerts par le marché, et pauvres peu solvables et peu consommateurs. Les statuts respectifs semblent de plus en plus déterminés par la capacité d'accès aux diverses marchandises, économiques, culturelles, éducatives, de santé.

La seconde partie abordera la question des droits : quels droits ? Distribués par quelles instances ? Garanties par quelles autorités dotées du pouvoir de mettre en œuvre ces droits ?

De la démocratie politique à la démocratie morale actuelle, l'égalité, hier nécessité, est-elle devenue un alibi ? Ce passage fera l'objet d'une troisième partie qui amène à s'interroger sur le pouvoir et le lien de ce pouvoir en charge, aujourd'hui, de réaliser cette mission dangereuse qui demeure incontournable, de maîtriser la production des inégalités dans des sociétés qui se prétendent démocratiques.

### **La globalisation des inégalités**

Le Nord, siège présumé de la richesse, et le Sud, symbole de la misère et de la pauvreté, constituent aujourd'hui des clichés obsolètes qui alimentent aussi bien un angélisme de gauche que le racisme latent à droite. Le « capitalisme patrimonial globalisé » qu'analyse Thomas Piketty produit des inégalités croissantes par une concentration accélérée des richesses entre peu de mains et souvent les mêmes, qui dès lors jouissent de rentes de situations financières plutôt que d'un retour sur innovation et services rendus. Selon Piketty, « [...] si la production mondiale et les revenus qui en sont issus étaient répartis de façon parfaitement égalitaire, alors chaque habitant de la planète disposerait d'un revenu de l'ordre de 760 euros par mois ». (Piketty 2014 : 109).

Quant à la concentration des richesses dans les mains d'une minorité, les statistiques répétées en boucle sur les plateaux de télévision depuis des années n'ont pas inversé la tendance qui prospère en toute clarté. L'inégalité est un phénomène mondial qui, non seulement perdure, mais se développe dans le contexte d'une économie hautement financiarisée, à forte mobilité des capitaux. Des fortunes globales sont classées par les magazines et leurs origines qu'elles viennent du Nord ou du Sud n'intéressent plus personne. Ces « empires » ne sont plus des États hégémoniques mais des sociétés et des fortunes privées qu'on observe dans des pays dits pauvres aussi bien que

dans des pays présumés riches. Dans chaque société on relève des riches et des pauvres devenus des Nord et des Sud nationaux en termes de revenus et de capacité à consommer. Parce que le citoyen politique est devenu un citoyen consommateur (Hours 2013), la dignité sociale se distribue suivant les revenus et la capacité de les dépenser ou de les investir pour ceux qui en ont assez et disposent de capital. Vivre de son travail, ou, plus mal, de son chômage, n'est pas comparable à vivre de son capital, en rentier. La lutte contre la pauvreté, slogan idéologique en forme de programme technocratique, vise à inclure dans le marché tous ceux qui en sont exclus par leur insolvabilité ou des revenus insuffisants pour qu'ils participent au banquet consumériste que propose ce marché. On observe ainsi cette fracture entre solvables et non solvables qui structure le paysage du XXI<sup>e</sup> siècle. L'accès au marché, en particulier, *via* des services financiers et des instruments de communication numérique et de téléphonie, constitue une condition et un critère majeur de normalité, d'inclusion, de participation, finalement de citoyenneté. Aux frontières de ce monde opérationnel ou fonctionnel débutent la marginalité puis l'exclusion. L'observation des pauvretés locales montre qu'elles ont en commun une position de marginalité dans le marché.

L'histoire du microcrédit est instructive à cet égard. D'abord destinée à permettre à des femmes d'investir dans une activité productrice de revenus, l'inclusion financière est devenue centrale. Elle propose des services financiers dont les coûts ont augmenté jusqu'à l'anarchie concurrentielle observée en Inde dans ce domaine (Guérin 2014). L'argent des pauvres, puisqu'ils sont ainsi dénommés, fût-il peu élevé, intéresse les institutions financières du microcrédit. Celui-ci, hier réservé aux pauvres du Sud est passé aux pauvres du Nord, sous le même prétexte d'inclusion financière et économique et, *in fine*, de profit. Destiné un moment à permettre à tout un chacun de devenir plus indépendant, le microcrédit tend à devenir un produit financier banal d'endettement plutôt qu'un outil d'émancipation économique.

L'usage des mots de pauvres et de riches recouvre une telle diversité de situations et d'échelles que ces notions éminemment relatives perdent toute signification si elles ne sont pas contextualisées et rapportées à des services dont la valeur est universelle, tels que la santé ou l'éducation. C'est l'accès à de tels services qui contribue à déterminer le statut économique des personnes les moins dotées de ressources. La globalisation réalise une certaine convergence entre pays riches et pays pauvres, par leur PIB en particulier, au niveau du développement des inégalités. Celles-ci créent un fossé croissant entre les plus riches et les autres membres de la société. Les plus grosses fortunes constituent une classe transnationale et ces fortunes sont elles-mêmes transnationales. La nationalité du détenteur a de moins en

moins d'importance et la domiciliation du capital dans des paradis fiscaux souligne la mobilité géographique du capital dans un marché globalisé. Ces stratégies globales d'une oligarchie de milliardaires en état de « sécession fiscale des plus riches », selon l'expression de Piketty, soulignent le caractère global des inégalités qui semblent démultipliées par la globalisation. De même, les salaires vertigineux des PDG d'entreprises transnationales et leurs primes de départ délirantes pour des performances impossibles à évaluer révèlent une inflation salariale au sommet de la pyramide tandis que les salaires de la majorité stagnent, voire diminuent, ou qu'augmente le temps de travail. « L'utilité commune, » avancée en 1789 pour légitimer en partie la réalité des inégalités, faisait allusion à des services rendus à la société, à une utilité manifeste dont bénéficiait la société qui reconnaissait l'utilité sociale, c'est-à-dire un bénéfice commun et partagé produit par un individu dont le statut supérieur, à la fois moral et économique, était ainsi justifié et légitimé.

Face à cette situation contemporaine de creusement manifeste des inégalités à l'échelle globale, les risques de réactions et de protestations sociales sont bien identifiés et des pare-feu sont mis en place, en particulier *via* une rhétorique sur les droits qui amène néanmoins à des interrogations concrètes sur la portée de ces droits par des acteurs sociaux réels dans des sociétés réelles.

### Quels droits ?

La montée des inégalités ne passe pas inaperçue aux yeux des opinions publiques et des citoyens. Si les grandes fortunes anciennes semblent plutôt discrètes, les fortunes plus récentes sont abondamment médiatisées, et leurs détenteurs s'affichent ou sont traqués par les paparazzis. Les moins éduqués y trouvent un support de rêve, de phantasme, d'admiration. Mais la majorité des citoyens, en particulier en période de crises chroniques, y voit une forme d'injustice sociale, voire de provocation d'un univers « bling bling », tapageur, vulgaire, un peu répugnant et certainement choquant aux yeux d'un chômeur, ou d'un smicard. Qu'il provoque la fascination ou le dégoût, l'étalage de la richesse affiche la réalité des inégalités pour les citoyens dans chaque société nationale.

De tels écarts de richesse, en patrimoines aussi bien qu'en salaires, sont d'autant moins acceptables que le développement de l'action humanitaire à l'échelle planétaire a affiché l'universalité des droits de l'homme, devenus droits humains, dont la rhétorique technocratique multilatérale s'est emparée pour dire aux populations : « Ce n'est pas normal. On va s'en occuper ou plutôt... on va vous aider à supporter cela. » En outre ces mêmes instances internationales répandent l'idée respectable que chacun doit accéder à une

dignité (minimale), à l'éducation, à la santé. Les inégalités excessives provoquent une réprobation morale largement exprimée aujourd'hui dans les diverses indignations politico-morales contemporaines. Une scène morale et émotionnelle s'est mise en place, parallèlement à cette montée des inégalités. Elle se nourrit des protestations et d'indignations proto-politiques qui sont aussi des spectacles.

L'insolvabilité écarte du marché. Il en va de même pour l'accès à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale comme personnelle. La pauvreté expose à des risques multiples, peu compatibles avec les sociétés où la gestion des risques est devenue le principal programme de gouvernance. D'où la nécessité de lutter contre la pauvreté. L'affirmation abstraite de l'égalité des droits de chacun ne mène nulle part si elle n'est pas assortie de l'énoncé de droits précis et des instances capables de les imposer. « L'accès à » se présente comme le portail de la mise en œuvre réelle des droits car, dire à une femme indienne d'une basse caste que les hommes (et les femmes) sont libres et égaux en droit ne lui donne pas accès aux puits d'eau potable, ni à la santé ou à l'éducation.

L'inscription de l'action humanitaire dans le paysage géopolitique global remonte à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et à l'implosion de l'URSS (Hours 1998). La médiatisation émotionnelle à grande échelle de la souffrance d'autrui qui a été son outil principal a posé le principe que les situations dramatiques sont intolérables et qu'il convient d'agir pour en diminuer les effets. L'analyse des causes des drames présentés ne tient aucune place. Seule importe l'indignation morale, parfois politisée, qui a mis en place un corpus de droits hétérogènes dont le principal, central, est « le droit à la vie » dont on aurait bien du mal à définir le contenu concret (et plausible : tant ne pas mourir ne saurait être un droit). À la suite, se sont déclinés les droits sectoriels, pour la plupart non attribués par une quelconque instance dotée du pouvoir de les mettre en œuvre mais fondés sur l'opinion publique, qui devaient protéger les droits des femmes, et à la suite, de maintes minorités, handicapés, homosexuels... Jusqu'à des groupes très réduits présentant telle ou telle particularité. C'est au nom de leur liberté d'exister que sont revendiqués ces droits de minorités antérieurement incluses dans la citoyenneté et l'appartenance à une société. Tous ces droits, dont les contenus sont d'une clarté inégale, renvoient à la protection de la dignité de la personne humaine. Ils donnent lieu, dans l'action humanitaire, à la distribution de services (nourriture, soins) à des populations victimes de catastrophes naturelles ou politiques et s'inscrivent dans l'intention de protéger la dignité de ces victimes en danger, au moins leur intégrité corporelle. Les ONG, entreprises de moralité (Hours 2012), se sont développées comme le principal outil de l'action humanitaire réalisée au nom du droit des victimes à la vie, à la survie, à la dignité... L'excès d'inégalité en société n'est pas le spectacle

médiatique d'une pauvreté devenue misère et donc indignité. Néanmoins il provoque une indignation de même nature, une émotion morale analogue. Le droit à l'égalité a peu de signification concrète. Ce qui fait sens, c'est plutôt la perte de dignité relative résultant d'une pauvreté qui fait obstacle à la jouissance d'une vie en bonne santé ou interdite d'un accès suffisant à l'éducation. Parce que la richesse des uns s'accumule nécessairement sur le dos d'autres moins gâtés, loin de l'escroquerie du slogan « gagnant gagnant », elle produit une injustice qui porte atteinte à la dignité des plus modestes et à leurs droits. C'est justice, selon Rawls, de protéger les plus pauvres. Les inégalités socio-économiques ne sont légitimes que si elles préservent l'égalité des chances et contribuent à améliorer le sort des plus désavantagés (Rawls 1971). L'égalité des chances, la capacité d'accès aux services (santé, éducation) sont des références pertinentes partagées dans le monde contemporain mais qui sont néanmoins en contradiction avec le caractère patrimonial et cumulatif des richesses dans l'économie financière actuelle et les coûts croissants de la santé et de l'éducation.

Qui donc, quelles institutions et quelles organisations sont en mesure de distribuer généreusement les droits en inflation permanente tandis que se creusent les inégalités dans le même temps ? Et quelle est leur capacité à contraindre pour mettre en œuvre ces droits abstraits dans la réalité sociale ? La figure de l'État social est la première instance qui distribue, valide, et met en œuvre les droits. Cette capacité historique est, semble-t-il, désormais passablement amputée par la dépendance financière et la relative soumission politique qui en résulte face au marché au XXI<sup>e</sup> siècle. L'État social, redistributeur, égalisateur un peu, est fort malade au XXI<sup>e</sup> siècle et là où il n'existait pas, il se met en place difficilement face à des marchés dérégulés et dérégulateurs. L'État est supposé garantir l'accès aux services sociaux, dont la santé et l'éducation. De même il gère les droits à la retraite et aux congés. Tous ces acquis sociaux du XX<sup>e</sup> siècle (en Europe) sont fragilisés et en recul au XXI<sup>e</sup> siècle, comme si l'État providence n'était plus financièrement viable nous dit-on, obsolète même. La mission égalisatrice et redistributive des États est en crise là où elle fonctionnait.

Les organisations multilatérales (Commission européenne, FMI, Banque mondiale, Nations unies) sont devenues les principales productrices des normes de bonne gouvernance, qui incluent des droits génériques, abondamment bafoués dans les régimes autoritaires ou dictatoriaux. Leur capacité d'intervention est forte car elles dépendent moins du marché et de la dette que celle des États. Mais elle demeure largement potentielle et les rares interventions s'enlisent dans des borborygmes contre-productifs de type onusien ou des chantages financiers. Ce sont ces organisations multilatérales qui, pour une part d'entre elles, financent les ONG à grande échelle. La dépendance des ONG à ces bailleurs est forte, même si elle n'interdit pas

quelques initiatives. Les ONG, entreprises de moralité, luttent contre les inégalités excessives et apportent leur soutien à des victimes avérées ou potentielles.

Les services distribués à ces populations ciblées sont toutefois des pis-aller, des emplâtres calmants, jamais des solutions qui ne sont pas entre les mains des ONG mais de pouvoirs politiques auxquels elles servent parfois d'alibi ou d'adversaire. La délégation de services sociaux publics à des ONG s'observe sur tous les continents et donne la mesure de la faillite des États en termes de gestion des inégalités de toute nature. Dans un contexte où sévissent un néolibéralisme primaire et une concurrence sauvage, seule la société civile semble en mesure de s'occuper de solidarité. Les ONG en font partie sans en être la voix. Elles intéressent même les entreprises désireuses de blanchir leurs profits. On peut même, lorsqu'on en a les moyens, créer sa fondation, comme Bill Gates et d'autres fortunes américaines qui financent des écoles et des hôpitaux tandis qu'ils exploitent allègrement leurs salariés transnationaux avant de les envoyer à l'hôpital, et augmentent mécaniquement leurs fortunes chaque année. Les droits distribués aux hommes et aux femmes du XXI<sup>e</sup> siècle demeurent largement abstraits vu l'affaiblissement de la souveraineté des États face au marché. Les inégalités creusées par celui-ci ont atteint une cote d'alerte en termes de supportabilité dans des sociétés très diverses, exposées à une circulation de l'information et des émotions numériques qui favorisent globalement la visibilité de ces inégalités.

Dans ce contexte, un nombre de voix croissant souligne la formation d'un risque démocratique majeur qui fait le lit de populismes fascisants, excités par les migrations, nées aussi des inégalités excessives qui font chercher la fortune ailleurs quand ce n'est pas la mort, fût-ce dans des pays européens frappés eux-mêmes de statuts et de richesses, inégaux.

### **Démocratie politique, démocratie morale : de la nécessité à l'alibi**

Dans la conjoncture présente et durable d'une croissance molle, d'un rendement croissant du capital, et d'États endettés, à la souveraineté altérée par la dette aussi bien que par la rhétorique technocratique multilatérale, la démocratie politique de type occidental semble clairement fragilisée car le contrat social qui fonde la citoyenneté est extrêmement affaibli par l'accroissement rapide, visible et médiatisé des inégalités. La « passion de l'égalité » qu'évoquait Tocqueville n'est pas immanente et se décline en des termes qui évoluent d'époque en époque. Une véritable « passion de l'inégalité » se développe aujourd'hui parmi les oligarques aussi bien que parmi les super-cadres. Les patrimoines des uns, les salaires des autres qui

engendrent des patrimoines fascinent ou indignent. Cet univers de gagneurs en concurrence dérégulée est né avec le néolibéralisme thatchero-reaganien et il creuse violemment les écarts depuis, de telle sorte que la légitimité politique, morale, sociale de telles inégalités fait problème. C'est l'égalité des chances d'accès à une ascension sociale qui fonde la démocratie, car ce qu'on appelait l'« ascenseur social » pendant les trente glorieuses est désormais en panne car réservé à quelques-uns, à ceux qui peuvent payer un service de sécurité ou corrompre pour monter dans la cabine.

Le mythe de l'entrepreneur dynamique qui a fait fortune à la sueur de son front fait florès. Cette image d'Épinal ne résiste pas à un examen rigoureux des échelles plausibles ou acceptables. Car c'est bien la légitimité de ces inégalités qui pose problème. Celle-ci présente plusieurs dimensions. Politique d'abord puisque la fortune assure des moyens d'action et de pression, légaux ou illégaux, sans commune mesure avec une association dite de la société civile. Il s'agit bien de la capacité d'accès au pouvoir économique et politique *via* la pression exercée sur les décisions. Ce lobbying coûte cher et rapporte gros.

La légitimité des inégalités extrêmes est ensuite contestable d'un point de vue moral dans la mesure où les richesses sont extraites du travail de salariés, collaborateurs, agents, et, de plus en plus, de stratégies et montages financiers où le travail occupe une place particulière, moins visible. Sans parler de la sécession fiscale des plus riches, selon Piketty, qui contribuent proportionnellement moins que les autres contribuables. Il y a nécessairement exploitation d'autrui sous des formes plus ou moins grossières, mais jamais de « gagnant-gagnant » comme osent l'affirmer à peu de frais les prophètes néolibéraux dans une classe politique en mal de prophéties mobilisatrices. C'est l'illégitimité sociale qui résume à elle seule les précédentes. Elle porte sur l'égalité des chances et l'inégalité d'accès aux droits et services évoqués. À ce titre, elle interroge le caractère démocratique de la société et la qualité inégale des citoyens. Face aux difficultés croissantes d'accès aux services publics, lorsqu'ils ne sont pas privatisés, en particulier à la santé et à l'éducation qui protègent la vie et les chances d'ascension sociale, qui sont la clé d'une existence gratifiante, les citoyens sont particulièrement touchés car pour eux l'ascenseur social tombe en panne et la précarité se pointe à l'horizon.

Aujourd'hui la défense des droits abondamment distribués par les textes des lois prend de plus en plus la forme de luttes contre l'exclusion et les discriminations. Ces dernières semblent particulièrement insupportables à nos contemporains qui formulent une exigence égalitaire essentielle : celle d'un droit d'accès égalitaire, c'est-à-dire non discriminé, aux biens et services, qu'ils soient publics ou privés. L'accès aux services publics est pourtant la preuve de l'appartenance à la société ou la reconnaissance de la

qualité de citoyen. Être pauvre et peu solvable discrimine et exclut pour accéder au marché des biens et services privés disponibles sur le marché.

La démocratie, d'abord droit à la parole, est de plus en plus cantonnée au libre accès aux biens et services. Le marché tend ainsi à remplacer en tant qu'interlocuteur un État qui dialogue de moins en moins avec les citoyens, malgré tous les subterfuges participatifs. La crise du politique est une crise de la démocratie et elle résulte, dans une large mesure, de l'incapacité de nombreux États à installer une justice fiscale pérenne, condition économique de la justice sociale par les régimes démocratiques. Comme le formule Thomas Piketty (ouvrage cité), c'est bien de la construction d'une puissance publique efficace et légitime qu'il s'agit pour maîtriser les inégalités. Cela suppose de politiser le débat plutôt que de gérer des émotions morales en forme d'alibis. Cela nécessite de restaurer la démocratie politique hors des incantations qui démobilisent et développent le cynisme des citoyens.

### **Moraliser le capitalisme ou refaire l'État : entre concurrence et solidarité**

Sans aller jusqu'au « droit au bonheur » du rêve américain, dont le contenu reste à préciser, l'égalité des chances est au cœur de la démocratie politique. D'aspiration respectable autant que modérément réaliste, tant la sociologie apporte des preuves des déterminismes qui demeurent néanmoins relatifs, elle prend du corps avec l'affichage et la mise en œuvre des droits d'accès à des services et des interdits de discrimination. Disposer de droits égaux est extrêmement rassurant mais ne modifie pas le budget de milliards d'individus bardés de droits – qui sont pour la plupart des droits humains – qui croupissent dans une misère abjecte à des années-lumière des normes de bonne gouvernance globale entonnées par les pouvoirs multilatéraux. L'épisode grec demeurera durablement éclairant à cet égard. L'égalité ne se décrète pas. Elle se produit et ce sont les États qui, jusqu'à nouvelle configuration, sont en charge de cette mission. Dans le néolibéralisme régnant dans les institutions, le marché se prend pour le meilleur instrument en la matière. Il nous vante les succès des entrepreneurs nés dans les banlieues stigmatisées, preuve que l'ascension est possible et qu'elle récompenserait le talent. Ces clichés toxiques servent de rideau de fumée pour masquer le creusement des inégalités qui fait consensus parmi les économistes. Dans le capitalisme contemporain, le marché produit des inégalités accrues sauf pour une infime minorité. L'ascenseur est étroit et ceux qui y ont accès sont moins nombreux que les images que les magazines leur consacrent et qui font croire que... le père Noël passe pour tout le monde. Face à la concurrence effrénée qui détruit le tissu social et signale

l'impuissance, volontaire ou non, des États, les initiatives de solidarité ont acquis une visibilité aussi marquée qu'elle est récente.

La crise, désormais permanente, a facilité la prise de conscience du cul-de-sac que représente l'économie financiarisée dans sa version idéologique néolibérale. L'action humanitaire des ONG, dont les effets sont très ambigus, a eu au moins le mérite de maintenir le flambeau d'une solidarité minimale vis-à-vis des autres lointains, mais aussi vis-à-vis des pauvres proches dont le nombre a éclaté. L'économie solidaire, le financement participatif, les investissements éthiques se développent lentement et rompent le corset de fer idéologique qui demeure dominant mais doit consentir à faire semblant de s'occuper de la société à travers des « entreprises sociales » qui soulignent un adoucissement idéologique qui est un signe, à défaut d'un vrai tournant. En effet, la violence se perpétue dans les entreprises et le chantage à l'emploi se développe lorsque le chômage règne.

La fiction égalitaire des droits ne trompe personne car les inégalités sont par trop visibles et criantes. C'est un alibi commode dont abusent les institutions. Mais il permet de poser des barrières en termes d'exclusion et de discrimination. À partir de ces barrières, se développent les discours et les initiatives sur la solidarité : les initiatives solidaires qui se présentent comme des issues, des sorties de l'étau mortifère des inégalités. Les alternatives qui se dégagent lentement somment l'État d'assurer sa mission de redistribution, faute de quoi, c'est toute la société qui s'effondre... Et le marché avec elle. Si le marché tend et veut faire la société, c'est à celle-ci de lui signifier son refus en le renvoyant à ses missions économiques et sociales, dont celle, essentielle, de donner un sens partagé aux inégalités légitimes qui contribueraient clairement au bien commun comme une saine gestion des communs, loin des slogans idéologiques actuels et du pillage orchestré animé par l'économie financière.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- GUÉRIN Isabelle, 2015 : *La microfinance et ses dérivés : émanciper, discipliner ou exploiter les pauvres ?* Paris/Marseille, Demopolis/IRD.
- HEINICH Nathalie, 2005 : *L'Élite artiste. Excellence et singularité en régime démocratique*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».
- HOURS Bernard, SELIM Monique, 2007 : « Production et perte des sens du Sud », *Autrepart*, n° 41, p. 41-55.

- HOURS Bernard, OULD AHMED Pepita, 2013 : *Dette de qui, dette de quoi ?* Paris, L'Harmattan. 295 p. 201. Édition anglaise : *An Economical Anthropology of Debt*, New York, Routledge, 2015.
- HOURS Bernard, 1998 : *L'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*, Paris, L'Harmattan (et ebook). Édition italienne : *L'ideologia umanitaria*, L'Harmattan Italia, 1999, 123 p. Édition roumaine, *Ideologia umanitara sau spectacolul alteritatii pierdute*, Institutul european, 2010.
- HOURS Bernard, 2012 : *Développement, gouvernance, globalisation du XX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan.
- PIKETTY Thomas, 2013 : *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil.
- RAWLS John, 1987 [1971] : *La théorie de la justice*, Paris, Seuil.

Hours Bernard (2016)

Les droits humains : une fiction de l'égalité ?

In : Castelli Bernard (ed.), Selim Monique (ed.). *Réparer les inégalités ?*

Paris : L'Harmattan, p. 55-65. (Questions Contemporaines. Série Globalisation et Sciences Sociales)

ISBN 978-2-343-08948-5